

**FFP**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 25 072 589 €**  
**Siège social : 66 Avenue Charles de Gaulle**  
**92200 NEUILLY-SUR-SEINE**  
**562 075 390 R.C.S. Nanterre**

---

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS REALISEE EN 2017**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations intervenues au cours de l'exercice 2017 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

**Autorisations sociales**

Aux termes de la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 3 mai 2016, le Conseil d'administration s'est vu consentir l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux de FFP ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et ce dans la limite de 3 % du capital de FFP au jour de la décision du Conseil d'administration. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois expirant le 3 juillet 2019.

Conformément à cette décision de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration de FFP, lors de sa réunion du 9 mars 2017, a décidé, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations en date du 27 février 2017, de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite et a délégué au Président-Directeur Général la compétence pour en désigner les bénéficiaires, autre que les mandataires sociaux.

**Nombre d'actions attribuées**

Le plan d'attribution gratuite d'actions, mis en œuvre par le Conseil d'administration du 9 mars 2017, concerne 30 bénéficiaires (3 mandataires sociaux et 27 salariés) de FFP et des sociétés qui lui sont apparentées pour un nombre maximum total de 29 063 actions.

Mandataires sociaux :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nombre maximum d'actions</b>	<b>Valeur des actions</b>
M. Robert Peugeot Président-Directeur Général	5 508	87,15 € (cours de clôture de l'action à la date d'attribution)
M. Alain Chagnon Directeur Général délégué	2 582	87,15 € (cours de clôture de l'action à la date d'attribution)
M. Bertrand Finet Directeur Général délégué	4 733	87,15 € (cours de clôture de l'action à la date d'attribution)

Salariés :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nombre maximum d'actions</b>	<b>Valeur des actions</b>
10 salariés de FFP ou de ses sociétés apparentées dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	12 151 pour l'ensemble de ces bénéficiaires	87,15 € (cours de clôture de l'action à la date d'attribution)

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nombre maximum d'actions</b>	<b>Valeur des actions</b>
Autres salariés de FFP ou de ses sociétés apparentées bénéficiaires de l'attribution	4 089 pour l'ensemble de ces bénéficiaires	87,15 € (cours de clôture de l'action à la date d'attribution)

Le Conseil d'administration